

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 28/11/2023

La présentation des différents points est transmise en annexe

Décision	Responsable	Suivi
Approbation de l'ordre du jour et du relevé de décision de la réunion précédente		
Approbation	M. Quintard	Envoi du relevé de décision aux adhérents
Proposition d'ordre du jour de l'AG du 21 Décembre		
1- Approbation de l'ordre du jour		Validation
2- Points marchés		Information
3- Feuille de route de la prochaine mandature		Validation
4- Budget du SMC		Validation
5- Bilan des Commissions : retour sur la mandature 2020-2023		Information
6- Présentation de la stratégie de la FFS et SIA		Information
7- Conférence : « Packaging et réemploi : enjeux réglementaires et pratiques »		
Décision : Validation de l'ordre du jour proposé	T.Métais	Envoi de la convocation et de l'ordre du jour aux adhérents
RSE : Validation de la méthodologie proposée par le Groupe de Travail		
<p>Contexte : Lors de la précédente assemblée générale du SMC, il a été validé de travailler sur une charte RSE des Maisons de Cognac simple et adaptée à l'ensemble des Maisons, dans toute leur diversité. Un groupe de travail a été constitué et propose la méthodologie de travail suivante.</p> <p>Présentation de la méthodologie envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification des parties prenantes pertinentes dans la perspective d'une analyse de matérialité.¹ ➤ Construction d'un questionnaire en ligne, à envoyer aux parties prenantes retenues. ➤ Construction d'une trame d'interview pour une dizaine de parties prenantes sélectionnées <p>Prochaines étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Envoi du questionnaire en ligne courant décembre ➤ Rendez-vous avec certaines parties prenantes identifiées (10 maximum) ➤ Consolidation des résultats et organisation d'un GT en février pour débiter l'écriture de la charte <p>Point de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le temps consacré à remplir pour le questionnaire doit être raisonnable • Rajouter les pépiniéristes dans les parties prenantes • Une pondération devra être faite selon les parties prenantes, lors de l'analyse des réponses aux questionnaires. 		

¹ L'analyse de matérialité vise à établir une hiérarchie pertinente des enjeux d'une stratégie de développement durable, en regard des priorités d'une organisation ainsi que des attentes des diverses parties prenantes.

Décision : Validation de la méthodologie proposée.	T.Métais/P.Grimbert	Envoi du questionnaire aux membres du CA, et procéder aux prochaines étapes
Questions diverses Stratégie USA		
<p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Différents « acier/alu » et « airbus/boeing » => droits de douanes suspendus jusqu'en 2026, mais tant que le différend persiste le risque de voir les droits de douanes sur nos produits réintroduits demeure. ➤ Stratégie du BNIC, en lien avec DISCUSS et Spirits Europ. <p>Proposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Voyage dans le Kentucky, pour rencontrer des producteurs de bourbon (T1 2024) ➤ Voyage à Washington, en lien avec la FEVS et DISCUSS pour rencontrer les administrations. <p>Discussion :</p> <p>Point de vigilance sur le fait de mettre le Cognac en avant et risque d'attirer l'attention sur la filière alors que ce n'est pas la 1ère touchée (les vins sont les 1ers visés). Il s'agit d'un sujet sur lequel il est essentiel de parler d'une seule voix et l'organisation représentative et pertinente pour cela est la FEVS. Il est néanmoins essentiel de poursuivre les échanges au niveau national et européen avec nos représentants politiques et institutions. Le CA souhaite avoir la recommandation des affaires publiques des Maisons.</p>		
Décisions : Organisation d'une réunion des Affaires Publiques des grandes Maisons afin d'émettre une recommandation au CA du SMC et au BNIC.	T.Métais	Organisation de l'échange Affaires publiques en amont du séminaire du CP
Questions diverses Gestion de la campagne de distillation		
<p>Contexte :</p> <p>Compte-tenu de l'importance de la récolte et de ses caractéristiques, il est probable qu'un délai supplémentaire au-delà du 31 mars soit nécessaire pour distiller la totalité de la récolte et reconstituer la réserve climatique. Selon les estimations à ce jour, il manquerait 8 à 10 jours pour distiller un volume de 31 000HL (nous aurons plus de certitudes mi-décembre, lorsque le BNIC aura reçu la totalité des déclarations de récolte)</p> <p>Point de vigilance :</p> <p>Nous n'avons pas la certitude d'obtenir la dérogation, donc il faut être vigilant dans la communication.</p> <p>Discussion :</p> <p>Risque de contradiction si les viticulteurs ne peuvent pas distiller leur volume de climatique, alors que la filière a fortement appelé à la constitution de réserve climatique. En cas de validation du principe de demande de dérogation, il sera malgré tout nécessaire que les recherches de solutions d'optimisation de la distillation continuent.</p>		
Décisions : Validation de la demande de dérogation actée par vote électronique.	T.Métais/H.Bache Gabrielsen	Décision à porter en CP
Questions diverses Proposition de calendrier 1^{er} semestre 2024		
	<p style="text-align: center;">SMC - Famille</p> <p>Janvier Lundi 15 janvier CA SMC/Famille Mardi 23 janvier <i>Journée de coordination</i> Mardi 30 janvier <i>Soirée Fédération BN/SMC</i></p> <p>Février Mardi 20 février CA SMC/Famille</p> <p>Mars Lundi 18 mars Assemblée Générale SMC</p>	<p style="text-align: center;">BNIC</p> <p>Séminaire CP 17/18 janvier</p> <p>Commissions 14/15 février CP 22 février</p>

Avril	Mardi 2 avril	CA SMC/Famille	CP 4 avril
Mai	Lundi 6 mai	CA SMC/Famille <i>Soirée CEO à confirmer</i>	Commissions 9/10 avril CP 7 mai
Juin	Mercredi 12 juin	CA SMC/Famille	CP CEO 15 mai
Juillet	Mardi 9 juillet	CA SMC/Famille <i>Séminaire SMC</i>	CP 13 juin CP 11 juillet
<u>Décisions :</u> Validation du calendrier proposé		T.Métais/ M.Quintard	Envoi des Save the date

Prochaine Réunion du CA SMC : 15 janvier 2024